

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
Mme Wonner

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 26 à 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur le report de la réforme du ticket modérateur en psychiatrie.

Cette réforme avait été prévue par l'article 35 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, dans un objectif de simplification et d'unification au niveau national des tarifs journaliers de prestations.

Si nous comprenons que la crise sanitaire liée au Covid19 a pu ralentir les travaux techniques et les concertations avec les acteurs, il ne nous paraît pas judicieux de reporter aussi longtemps une réforme attendue de longue date.